



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Conseil supérieur  
de la fonction militaire

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE  
(97<sup>e</sup> SESSION - 21 au 25 novembre 2016)**

**COMMUNIQUÉ**

---

Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) a été réuni du 21 au 25 novembre 2016 à l'occasion de sa 97<sup>e</sup> session, pour l'examen de vingt et un textes, de natures législative et réglementaire.

L'ensemble de ces textes a reçu un avis favorable, certains avec des observations détaillées dans l'avis.

Avant de lire l'avis sur la condition militaire, le Conseil a tenu tout d'abord à rappeler au ministre qu'il souhaitait obtenir des réponses à un certain nombre de questions, liées à la feuille de route de la 96<sup>e</sup> session ou relatives à l'opération Sentinelle.

Il a tenu ensuite à lui rendre compte de difficultés et d'inquiétudes liées à la condition militaire.

En premier lieu, il a fait part au ministre des dysfonctionnements encore trop nombreux de Louvois, de leurs conséquences et a demandé la mise en place d'une compensation des préjudices subis. Il lui a également fait part de sa vive inquiétude quant à l'intégration dans ce logiciel défectueux des mesures PPCR et du futur prélèvement de l'impôt à la source.

Dans le domaine des conditions de vie, le Conseil a appelé l'attention du ministre sur les conséquences liées à la mobilité sur le travail du conjoint, et donc sur le niveau de vie du ménage.

En matière de logement, il a évoqué une nouvelle fois les difficultés rencontrées par les militaires divorcés en matière de logement et sur leurs conséquences pour la garde des enfants. Il a également souligné les difficultés récurrentes du logement en Ile de France.

Pour l'hébergement, la nécessité d'une poursuite des efforts de rénovation des infrastructures a été évoquée. Dans ce domaine, le Conseil a tenu à faire part au ministre de son incompréhension quant au devenir des emprises aliénées en IDF, qui auraient pu être rénovées au bénéfice des militaires.

Enfin, le Conseil a rappelé son souhait de voir se concrétiser certaines mesures demandées lors de la 92<sup>e</sup> session, dans le domaine des droits civils et politiques.

En matière d'action sociale, le Conseil a demandé une meilleure adéquation des offres de garde d'enfant aux horaires atypiques pour les familles monoparentales, et a souhaité la mise en place dès la rentrée de janvier 2017 d'un groupe de travail sur l'ASA et l'IGESA.

Dans le domaine de la reconnaissance, il a demandé au ministre que les syndromes post traumatiques soient reconnus comme blessures de guerre, y compris pour l'obtention des ordres nationaux.

Le Conseil a demandé par ailleurs que soit reconnu le caractère exceptionnel des opérations intérieures, et que cela se traduise par la défiscalisation d'indemnités telles que les ISC. Il souhaite la suppression de la clause de stage à 15 ans pour l'ensemble des militaires.

En matière de conditions de travail, le Conseil a demandé l'appui du ministre pour obtenir de l'ensemble des régions la gratuité des trajets professionnels pour les militaires, à l'instar de ce que la région PACA leur a accordé.

Les membres ont souhaité par ailleurs faire part au ministre de leur sentiment positif sur l'évolution de l'hébergement des militaires servant dans l'opération Sentinelle, et ont regretté que ces derniers ne bénéficient pas encore complètement de la mise en place de matériels plus ergonomiques, ainsi que cela avait été annoncé.

Pour la reconversion, le Conseil a tenu à rappeler au ministre ses attentes quant à l'attribution de la carte professionnelle de sécurité aux militaires du rang, et à l'augmentation du nombre de postes ouverts à la reconversion dans la fonction publique et préconise une ouverture des postes inscrits à la Bourse nationale de l'emploi (BNE) par le biais de l'article L4139-2.

En conclusion de son avis, le Conseil a fait part au ministre de sa fierté d'avoir contribué à l'amélioration de la condition militaire. Il a tenu à le remercier de son appui pour la concrétisation de nombreuses propositions et a souligné l'indéfectible attachement de la communauté militaire à l'unicité et au respect des spécificités du statut militaire, que le ministre a toujours eu à cœur de défendre.

Les membres du Conseil ont ensuite eu l'honneur d'être reçus par le Président de la République au palais de l'Élysée.

Le chef des armées a tenu dès le début de son intervention à rendre hommage aux militaires morts au service de la Nation ou en service commandé.

S'adressant à l'ensemble des concertants, il les a remerciés pour le travail effectué au bénéfice de l'ensemble de la communauté militaire, a mis en avant l'importance de la concertation dans la chaîne hiérarchique des armées et a souhaité que le nouveau Conseil, professionnalisé et permanent, apporte la même plus-value dans le dialogue interne.

Reconnaissant le fort degré d'engagement de l'ensemble des forces et les exigences du métier militaire, le Président a affirmé la nécessité de compenser les contraintes qui en découlaient.

Il a rappelé que pour la première fois, les annuités de la Loi de programmation militaire avaient été respectées et revues à la hausse pour tenir compte du fort degré d'engagement.

Il a ensuite affirmé que l'intensification de l'activité et l'augmentation des durées d'absence avaient un impact sur la vie familiale et donc sur le moral, et que les obligations qui pesaient sur les militaires devaient être mieux reconnues.

Ces raisons étaient à l'origine des mesures de revalorisation de la condition militaire contenues dans le plan présenté par le ministre de la défense au mois d'avril 2016, et qui visaient à compenser la « suractivité », avec notamment la création d'une indemnité d'absence cumulée et le paiement de deux jours de TAOPC.

Le chef des armées a ensuite annoncé qu'il avait décidé de nouvelles mesures, applicables dans le temps de la loi de programmation militaire.

Celles-ci se traduisent d'abord par la transformation des derniers jours de Permissions complémentaires planifiées (PCP) en indemnités, mesure proposée par le CSFM dans un souci d'équité entre tous les militaires. Le calendrier de mise en œuvre de cette mesure sera arrêté par le ministre de la défense, avec une première étape dès 2017.

Le Président a ensuite précisé qu'il avait entendu le besoin des chefs d'état-major d'attirer et conserver les compétences nécessaires aux forces, et qu'il avait donc donné son accord pour instituer des incitations spécifiques à certains métiers en tension : mise en œuvre et maintenance des aéronefs, embarquement à la mer, contrôle aérien et mise en œuvre des drones, veille des systèmes d'information opérationnels.

Il a souligné aussi l'importance de mieux valoriser les savoir-faire de haute technicité, et particulièrement ceux très recherchés dans le secteur privé.

Il a enfin précisé que ces dispositifs de fidélisation seraient effectifs en 2017 et a évoqué la nécessaire rénovation du système de rémunération des militaires.

Pour terminer, le chef des armées a insisté sur la singularité du métier militaire, qui méritait d'être mieux reconnue. Il a tenu à témoigner devant l'ensemble du Conseil de la reconnaissance de la Nation à l'ensemble des forces armées.

A la fin de l'allocution, le secrétaire de session a eu l'honneur de remettre au Président, de la part de l'ensemble des concertants, la médaille du CSFM.

Le secrétaire de session

Lieutenant-colonel Stéphane STANGHELLINI



Le ministre de la défense

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

